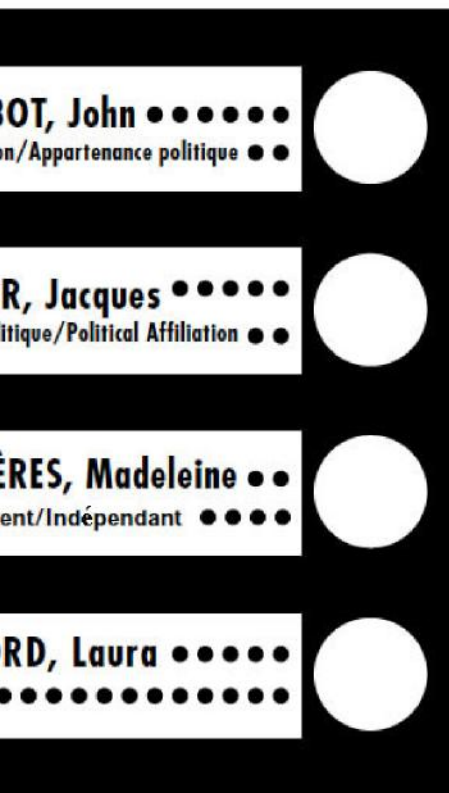


# LA RÉFORME ÉLECTORALE AU CANADA

## Plaidoyer en faveur d'un Système de représentation proportionnelle avec quasi-gagnant (Bade-Wurtemberg)

Par Adam Smith



## Introduction :

Il existe un système proportionnel – celui de l'état allemand de Bade-Wurtemberg – qui devrait susciter davantage d'attention. L'état de Bade-Wurtemberg a été le premier au monde à utiliser un système électoral de représentation proportionnelle mixte. Il est donc tout à fait naturel d'y trouver aujourd'hui le meilleur système proportionnel. Dans le cadre de l'étude de la réforme électorale de l'Ontario, le Comité permanent de l'Assemblée législative s'est rendu à Stuttgart pour observer le déroulement d'une élection tenue au moyen du système de représentation proportionnelle avec quasi-gagnant. À la lumière des observations très positives recueillies lors de ce voyage, j'estime que ce système mérite d'être examiné de plus près.

<http://www.citizensassembly.gov.on.ca/fr-CA/docs/Reference%20Desk/Comit%C3%A9%20Sp%C3%A9cial%20de%20la%20R%C3%A9forme%20C3%89lectorale%20-%20Rapport.pdf>

(Remarque : parfois, le lien ci-dessus refuse de s'ouvrir. Le cas échéant, effectuez une recherche sur le Web en entrant les termes « Rapport de la réforme électorale »)

## RÉSUMÉ

Dans le système de représentation proportionnelle avec quasi-gagnant, le scrutin se déroule comme au Canada avec le système majoritaire uninominal à un tour : un vote pour une personne qui représentera une circonscription. Cette méthode permet d'élire des candidats locaux qui représenteront chacun une circonscription donnée. Pour respecter les principes de la proportionnalité, il y a ce qu'on appelle les sièges locaux restreints (sièges restreints) et les sièges régionaux complémentaires (sièges complémentaires). Le pourcentage de sièges complémentaires attribués à chaque parti pour que le nombre total de sièges soit proportionnel est déterminé en fonction du nombre total de votes recueillis à l'échelle nationale, et les sièges complémentaires sont attribués aux candidats qui ont obtenu le plus de votes et qui se sont classés au deuxième/troisième/quatrième rang dans leur circonscription, d'où le concept de « quasi-gagnant. » De cette façon, il n'y a pas de liste de candidats; tous les candidats peuvent se présenter dans leur circonscription et voient leur nom apparaître sur le bulletin de vote.

Bade-Wurtemberg est un simple état et les sièges complémentaires sont divisés en quatre régions. Dans un modèle canadien, les provinces représenteraient les « régions » aux fins de l'attribution des sièges complémentaires. Commençons par examiner les résultats d'une élection menée selon le système majoritaire uninominal à un tour. Le résultat du vote populaire recueilli permet de déterminer l'attribution des sièges restreints. Ensuite, calculons la proportion de sièges complémentaires à laquelle auront droit les partis en tenant compte du résultat du vote populaire recueilli à l'échelle nationale. Quand un parti obtient des sièges complémentaires, ces sièges sont attribués aux candidats du parti qui ont obtenu le plus de votes sans être élus. Ainsi, dans certaines circonscriptions, ce sont deux ou trois députés qui seront élus, mais chaque circonscription aura au moins un député local. La répartition régionale des députés serait la même que dans un système de représentation proportionnelle mixte.

Voici une courte vidéo simplifiée qui explique le fonctionnement du système de représentation proportionnelle avec quasi-gagnant :

<https://www.youtube.com/watch?v=G72TKMgl60o> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

## **Avantages**

Le système de représentation proportionnelle avec quasi-gagnant permet d'éliminer la plupart des problèmes afférents au système à vote unique transférable et au système de représentation proportionnelle mixte. Le bulletin de vote demeure simple et inchangé par rapport au système actuel, il n'y a pas de listes de candidats ou de classements, il n'y a pas de vote partagé ou stratégique, c'est le système qui se rapproche le plus d'un système totalement proportionnel et la participation des candidats indépendants ne vient pas biaiser les résultats proportionnels. Ce système élimine également la nécessité de tenir une élection partielle si un député titulaire d'un siège complémentaire abandonne son poste en plein mandat; le cas échéant, c'est le prochain candidat ayant obtenu le plus de votes pour son parti dans la province visée qui prendra sa place. Comme le nombre minimum de sièges par province prévu dans la Constitution demeurerait le même, la mise en œuvre de ce système ne nécessiterait pas d'apporter des changements à la Constitution et nous pourrions même conserver nos 338 circonscriptions actuelles.

## **Inconvénients**

Le seul inconvénient du système de représentation proportionnelle avec quasi-gagnant est qu'il peut y avoir des sièges excédentaires. La probabilité est moindre dans les provinces plus grandes avec un plus grand nombre de sièges complémentaires et supérieure dans les petites provinces avec un plus petit nombre de sièges complémentaires. Habituellement, un siège excédentaire est créé quand un parti remporte plus de sièges restreints que ne le permet la proportion des votes qu'il a obtenus. Au Canada, le calcul serait quelque peu différent, car le nombre de sièges complémentaires varie grandement d'une province à l'autre. En Allemagne et en Nouvelle-Zélande par exemple, le nombre de sièges au Parlement peut varier d'une élection à l'autre s'il y a des votes excédentaires. Quand une nouvelle élection commence, les sièges excédentaires sont éliminés.

## **Application au Canada**

Nous pourrions facilement appliquer ce système au Canada sans changer le nombre de sièges ou la répartition des sièges par province. Comme c'est le cas pour la suggestion d'un système de représentation proportionnelle mixte, il faudrait augmenter la taille des circonscriptions des députés locaux en prévision de l'ajout d'un certain nombre de sièges complémentaires, mais le nombre total de sièges par province pourrait demeurer le même. Chaque province détiendrait un certain nombre de sièges restreints et de sièges complémentaires. Le résultat du vote populaire recueilli à l'échelle nationale permettrait de déterminer le nombre de sièges complémentaires attribué à chaque parti, le résultat du vote populaire recueilli dans les provinces permettrait de déterminer la répartition des sièges complémentaires et les titulaires des sièges complémentaires seraient les candidats ayant obtenu le plus de votes dans leur province sans avoir été élus.

Dans un système de « quasi-gagnant », la concentration de députés serait plus élevée dans certaines régions, mais le même problème se pose avec un système de représentation proportionnelle mixte. Dans un système de représentation proportionnelle mixte, un député titulaire d'un siège complémentaire peut établir son bureau de circonscription à l'endroit de son choix dans sa région; dans

bien des cas, il s’installera dans un lieu plus peuplé où la population est plus concentrée – là où, bien souvent, se situe déjà le bureau du député local.

De nombreux électeurs surestiment la notion de député local. Bien qu’il soit important de pouvoir se tourner vers quelqu’un qui connaît votre région, de par leur nature, très peu d’enjeux fédéraux relèvent de l’échelle locale; dans la plupart des cas, ces enjeux relèvent du pays entier. Les députés accomplissent la majeure partie de leur travail à Ottawa, en participant à des comités ou en siégeant à la Chambre des communes, pas sur le terrain dans leurs circonscriptions respectives. Par exemple, si le Parti vert ne réussit à obtenir aucun siège restreint, un électeur du Parti vert en Ontario pourrait toujours se tourner vers un député du Parti vert titulaire d’un siège complémentaire en C.-B. pour représenter ses intérêts. L’empathie constitue également un facteur important. Ce n’est pas parce qu’un député n’habite pas dans une circonscription donnée qu’il ne peut pas avoir à cœur les préoccupations des électeurs ou qu’il ne peut pas les aider. La plupart des problèmes peuvent être réglés au téléphone ou par courriel; il n’est pas nécessaire de rencontrer un député en personne pour lui faire comprendre votre problème ou votre position.

### **Simulation du système de représentation proportionnelle avec quasi-gagnant au moyen des résultats de l’élection de 2015**

Le pourcentage minimum de sièges complémentaires nécessaire pour atteindre la proportionnalité est de 40 %. La répartition du nombre de sièges restreints et de sièges complémentaires serait donc de l’ordre de 60/40, en tenant compte du nombre actuel de sièges par province :

<b>PROVINCE (total des sièges)</b>	<b>Sièges restreints (60 %)</b>	<b>Sièges complémentaires (40 %)</b>
<b>ONTARIO (121)</b>	73	48
<b>QUÉBEC (78)</b>	47	31
<b>COLOMBIE-BRITANNIQUE (42)</b>	25	17
<b>ALBERTA (34)</b>	20	14
<b>MANITOBA (14)</b>	8	6
<b>SASKATCHEWAN (14)</b>	8	6
<b>NOUVELLE-ÉCOSSE (11)</b>	7	4
<b>NOUVEAU-BRUNSWICK (10)</b>	6	4
<b>TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)</b>	4	3
<b>ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)</b>	2	2
<b>TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)</b>	1	0
<b>YUKON (1)</b>	1	0
<b>NUNAVUT (1)</b>	1	0
<b>TOTAL (338)</b>	<b>203 sièges restreints</b>	<b>135 sièges complémentaires</b>

Nous utilisons les résultats de l'élection de 2015 (part des votes obtenue par les partis, par province) pour estimer quelle serait la proportion de sièges restreints par province dans un système de représentation proportionnelle avec quasi-gagnant. Comme le nombre de sièges restreints est moins élevé que le nombre actuel de sièges, le total du nombre de sièges et le pourcentage de sièges ont été légèrement arrondis.

<b>PROVINCE</b>	<b>PARTI</b>	<b>Libéral</b>	<b>Conservateur</b>	<b>NDP</b>	<b>Parti vert</b>	<b>Bloc</b>
<b>ONTARIO</b>						
<b>Sièges actuels 121 (100 %)</b>		80 (66 %)	33 (27 %)	8 (7 %)	0	0
<b>Sièges restreints 73 (100 %)</b>		48 (66 %)	20 (27 %)	5 (7 %)	0	0
<b>QUÉBEC</b>						
<b>Sièges actuels 78 (100 %)</b>		40 (51 %)	12 (15 %)	16 (21 %)	0	10 (13 %)
<b>Sièges restreints 47 (100 %)</b>		24 (51 %)	7 (15 %)	10 (21 %)	0	6 (13 %)
<b>COLOMBIE-BRITANNIQUE</b>						
<b>Sièges actuels 42 (100 %)</b>		17 (40 %)	10 (24 %)	14 (33 %)	1 (2 %)	0
<b>Sièges restreints 25 (100 %)</b>		10 (40 %)	6 (24 %)	8 (32 %)	1 (4 %)	0
<b>ALBERTA</b>						
<b>Sièges actuels 34 (100 %)</b>		4 (12 %)	29 (85 %)	1 (3 %)	0	0
<b>Sièges restreints 20 (100 %)</b>		2 (10 %)	17 (85 %)	1 (5 %)	0	0
<b>MANITOBA</b>						
<b>Sièges actuels 14 (100 %)</b>		7 (50 %)	5 (36 %)	2 (14 %)	0	0
<b>Sièges restreints 8 (100 %)</b>		4 (50 %)	3 (38 %)	1 (12 %)	0	0
<b>SASKATCHEWAN</b>						
<b>Sièges actuels 14 (100 %)</b>		7 (50 %)	5 (36 %)	2 (14 %)	0	0
<b>Sièges restreints 8 (100 %)</b>		4 (50 %)	3 (38 %)	1 (12 %)	0	0
<b>NOUVELLE-ÉCOSSE</b>						
<b>Sièges actuels 11 (100 %)</b>		11 (100 %)	0	0	0	0
<b>Sièges restreints 7 (100 %)</b>		7 (100 %)	0	0	0	0
<b>NOUVEAU-BRUNSWICK</b>						
<b>Sièges actuels 10 (100 %)</b>		10 (100 %)	0	0	0	0
<b>Sièges restreints 6 (100 %)</b>		6 (100 %)	0	0	0	0

<b>TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR</b>					
<b>Sièges actuels 7 (100 %)</b>	7 (100 %)	0	0	0	0
<b>Sièges restreints 4 (100 %)</b>	4 (100 %)	0	0	0	0
<b>ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD</b>					
<b>Sièges actuels 4 (100 %)</b>	4 (100 %)	0	0	0	0
<b>Sièges restreints 2 (100 %)</b>	2 (100 %)	0	0	0	0
<b>TERRITOIRES DU NORD-OUEST</b>	1 (100 %)	0	0	0	0
<b>YUKON</b>	1 (100 %)	0	0	0	0
<b>NUNAVUT</b>	1 (100 %)	0	0	0	0
<b>TOTAL – SIÈGES ACTUELS 338</b>	<b>184 (54 %)</b>	<b>99 (29 %)</b>	<b>44 (13 %)</b>	<b>1 (0,2 %)</b>	<b>10 (3 %)</b>
<b>TOTAL – SIÈGES RESTREINTS 203</b>	<b>114 (56 %)</b>	<b>56 (28 %)</b>	<b>26 (13 %)</b>	<b>1 (0,4 %)</b>	<b>6 (3 %)</b>

Maintenant que nous avons estimé le nombre de sièges restreints obtenu par chaque parti dans les différentes provinces, nous pouvons calculer le nombre de sièges complémentaires par parti. Le hic, c'est qu'il faut tenir compte des votes recueillis par les candidats indépendants et les partis de moindre envergure. Dans la plupart des modèles de représentation proportionnelle mixte, les plus petits partis doivent recueillir un certain pourcentage des votes pour être admissible à obtenir un siège complémentaire. Cette mesure antidémocratique vise habituellement à empêcher les partis marginaux d'être élus. Je suis d'avis qu'un parti qui recueille le pourcentage minimum du vote populaire national requis pour être élu – soit 0,23 % au Canada – devrait pouvoir obtenir un siège. Dans notre exemple, aucun parti indépendant n'a obtenu le pourcentage de vote requis. Pour calculer le nombre de sièges complémentaires de chaque parti, nous devons d'abord soustraire des totaux nationaux tous les votes recueillis par les candidats indépendants et les partis non élus, avant de calculer le pourcentage du vote populaire recueilli à l'échelle nationale par chaque parti. Ce sont les seuls votes perdus. Les pourcentages de sièges sont ensuite additionnés en partant de la valeur la plus élevée, jusqu'à ce que tous les sièges aient été attribués. La formule est la suivante :

(Pourcentage du vote populaire recueilli à l'échelle nationale X 338) – nombre de sièges restreints = nombre de sièges complémentaires

	Vote populaire à l'échelle nationale	Sièges restreints obtenus	Sièges complémentaires obtenus	Nombre total de sièges	Proportion de sièges
<b>Libéral</b>	39,79 %	114	20	134	39,64 %
<b>Conservateur</b>	32,17 %	56	53	109	32,24 %
<b>NDP</b>	19,89 %	26	41	67	19,82 %
<b>Parti vert</b>	3,46 %	1	11	12	3,55 %
<b>Bloc</b>	4,7 %	6	10	16	4,73 %

Comme nous pouvons le voir au final, le pourcentage de sièges obtenus par les partis selon le système proportionnel correspond presque exactement au résultat du vote populaire. La prochaine étape est de calculer le nombre de sièges complémentaires par province. Encore une fois, il faut soustraire des totaux provinciaux les votes recueillis par les candidats indépendants et les partis non élus, afin d'obtenir le pourcentage exact du vote populaire recueilli à l'échelle provinciale par chaque parti. Les pourcentages de sièges sont ensuite additionnés en partant de la valeur la plus élevée, jusqu'à ce que tous les sièges aient été attribués. La formule est la suivante :

(Pourcentage du vote populaire recueilli à l'échelle provinciale x nombre total de sièges de la province) – sièges restreints = nombre de sièges régionaux complémentaires

Ontario (121)	Vote populaire à l'échelle provinciale	Sièges restreints obtenus	Sièges complémentaires obtenus	Pourcentage de sièges	% de sièges – écart par rapport au vote populaire
<b>Libéral</b>	44,95 %	48	6	44,63 %	-0,32 %
<b>Conservateur</b>	35,37 %	20	23	35,54 %	+0,17 %
<b>NDP</b>	16,81 %	5	15	16,53 %	-0,28 %
<b>Parti vert</b>	2,87 %	0	4	3,31 %	+0,44 %
<b>TOTAL</b>		73	48		

Québec (78)	Vote populaire à l'échelle provinciale	Sièges restreints obtenus	Sièges complémentaires obtenus	Pourcentage de sièges	% de sièges – écart par rapport au vote populaire
<b>Libéral</b>	36,16 %	24	4	35,9 %	-0,26 %
<b>Conservateur</b>	16,76 %	7	6	16,67 %	-0,09 %
<b>NDP</b>	25,42 %	10	10	25,64 %	+0,22 %
<b>Parti vert</b>	2,26 %	0	2	2,56 %	+0,3 %

<b>Bloc</b>	19,41 %	6	9	19,23 %	-0,18 %
<b>TOTAL</b>		47	31		

<b>Colombie-Britannique (42)</b>	<b>Vote populaire à l'échelle provinciale</b>	<b>Sièges restreints obtenus</b>	<b>Sièges complémentaires obtenus</b>	<b>Pourcentage de sièges</b>	<b>% de sièges – écart par rapport au vote populaire</b>
<b>Libéral</b>	35,34 %	10	5	35,71 %	+0,37 %
<b>Conservateur</b>	30,16 %	6	7	30,95 %	+0,79 %
<b>NDP</b>	26,2 %	8	3	26,19 %	-0,01 %
<b>Parti vert</b>	8,3 %	1	2	7,14 %	-1,16 %
<b>TOTAL</b>		25	17		

<b>Alberta (34)</b>	<b>Vote populaire à l'échelle provinciale</b>	<b>Sièges restreints obtenus</b>	<b>Sièges complémentaires obtenus</b>	<b>Pourcentage de sièges</b>	<b>% de sièges – écart par rapport au vote populaire</b>
<b>Libéral</b>	25 %	2	6	23,53 %	-1,47 %
<b>Conservateur</b>	60,63 %	17	4	61,76 %	+1,13 %
<b>NDP</b>	11,85 %	1	3	11,76 %	-0,09 %
<b>Parti vert</b>	2,6 %	0	1	2,94 %	+0,34 %
<b>TOTAL</b>		20	14		

<b>Manitoba (14)</b>	<b>Vote populaire à l'échelle provinciale</b>	<b>Sièges restreints obtenus</b>	<b>Sièges complémentaires obtenus</b>	<b>Pourcentage de sièges</b>	<b>% de sièges – écart par rapport au vote populaire</b>
<b>Libéral</b>	45,19 %	4	2	42,86 %	-2,33 %
<b>Conservateur</b>	37,82 %	3	2	35,71 %	-2,11 %
<b>NDP</b>	13,8 %	1	1	14,28 %	+0,48 %
<b>Parti vert</b>	3,19 %	0	1	7,14 %	+3,95 %
<b>TOTAL</b>		8	6		



<b>Saskatchewan (14)</b>	<b>Vote populaire à l'échelle provinciale</b>	<b>Sièges restreints obtenus</b>	<b>Sièges complémentaires obtenus</b>	<b>Pourcentage de sièges</b>	<b>% de sièges – écart par rapport au vote populaire</b>
<b>Libéral</b>	23,95 %	4	0	28,57 %	+4,62 %
<b>Conservateur</b>	48,74 %	3	4	50 %	+1,26 %
<b>NDP</b>	25,21 %	1	2	21,43 %	-3,78 %
<b>Parti vert</b>	2,1 %	0	0	0 %	-2,1 %
<b>TOTAL</b>		8	6		

<b>Nouvelle-Écosse (11)</b>	<b>Vote populaire à l'échelle provinciale</b>	<b>Sièges restreints obtenus</b>	<b>Sièges complémentaires obtenus</b>	<b>Pourcentage de sièges</b>	<b>% de sièges – écart par rapport au vote populaire</b>
<b>Libéral</b>	62,36 %	7	0	63,63 %	+1,27 %
<b>Conservateur</b>	17,99 %	0	2	18,18 %	+0,19 %
<b>NDP</b>	16,27 %	0	2	18,18 %	+1,91 %
<b>Parti vert</b>	3,38 %	0	0	0 %	-3,38 %
<b>TOTAL</b>		7	4		

<b>Nouveau-Brunswick (10)</b>	<b>Vote populaire à l'échelle provinciale</b>	<b>Sièges restreints obtenus</b>	<b>Sièges complémentaires obtenus</b>	<b>Pourcentage de sièges</b>	<b>% de sièges – écart par rapport au vote populaire</b>
<b>Libéral</b>	51,56 %	6	0	60 %	+8,44 %
<b>Conservateur</b>	25,38 %	0	2	20 %	-5,38 %
<b>NDP</b>	18,37 %	0	2	20 %	-1,63 %
<b>Parti vert</b>	4,65 %	0	0		-4,65 %
<b>TOTAL</b>		6	4		

<b>Terre-Neuve-et-Labrador (7)</b>	<b>Vote populaire à l'échelle provinciale</b>	<b>Sièges restreints obtenus</b>	<b>Sièges complémentaires obtenus</b>	<b>Pourcentage de sièges</b>	<b>% de sièges – écart par rapport au vote populaire</b>
<b>Libéral</b>	66,49 %	4	0	57,14 %	-9,35 %
<b>Conservateur</b>	10,64 %	0	1	14,23 %	+3,59 %
<b>NDP</b>	21,75 %	0	2	28,57 %	+6,82 %
<b>Parti vert</b>	1,11 %	0	0	0 %	-1,11 %
<b>TOTAL</b>		4	3		

Île-du-Prince-Édouard (4)	Vote populaire à l'échelle provinciale	Sièges restreints obtenus	Sièges complémentaires obtenus	Pourcentage de sièges	% de sièges – écart par rapport au vote populaire
<b>Libéral</b>	58,6 %	2	0	50 %	-8,6 %
<b>Conservateur</b>	19,38 %	0	1	25 %	+5,62 %
<b>NDP</b>	16,06 %	0	1	25 %	+8,94 %
<b>Parti vert</b>	6,06 %	0	0	0 %	-6,06 %
<b>TOTAL</b>		2	2		

Inévitablement, puisque certains pourcentages ont été arrondis et que des sièges excédentaires ont dû être ajoutés pour les libéraux, les données sur la répartition des sièges complémentaires, lorsqu'elles sont ventilées par province, ne correspondent pas à celles sur la répartition des sièges complémentaires pour le pays entier. Au final, les libéraux obtiennent trois sièges complémentaires de plus, le NDP obtient le même nombre de sièges et les conservateurs, le Parti vert et le Bloc ont chacun un siège de moins. Pour régler ce problème, il existe trois solutions :

1. La première solution consiste à interchanger certains sièges complémentaires de sorte que leur nombre corresponde au nombre calculé de sièges complémentaires selon le vote populaire recueilli à l'échelle nationale. Pour le Bloc, c'est facile, car le parti n'existe qu'au Québec. Donc, au Québec, le Parti libéral perdrait un siège complémentaire et le Bloc en gagnerait un. Les libéraux en seraient maintenant à deux sièges de trop et le Bloc aurait tous ses sièges. Ensuite, nous vérifions quelles sont les provinces où les libéraux peuvent céder un siège complémentaire, étant donné que les sièges restreints ne peuvent pas être interchangés. Parmi ces provinces, nous cherchons celles qui affichent le plus grand écart entre le pourcentage du vote populaire recueilli à l'échelle provinciale et le pourcentage final de sièges obtenu. Au Manitoba, les conservateurs affichent un écart de -2,11 %, donc le Parti libéral perdrait un siège complémentaire et le Parti conservateur en gagnerait un. Enfin, le Parti vert affiche un écart de -1,16 % en Colombie-Britannique, donc le Parti libéral perdrait un siège complémentaire et le Parti vert en gagnerait un. Maintenant, la répartition des sièges est totalement proportionnelle au vote populaire recueilli à l'échelle nationale.

2. La deuxième solution consiste à ajouter des sièges complémentaires pour compenser. Le Parti conservateur, le Parti vert et le Bloc obtiendraient chacun un siège supplémentaire, de sorte que la Chambre des communes compterait 341 sièges pendant ce mandat.

3. La dernière solution est de ne rien faire et d'accepter qu'en dépit de cet infime déséquilibre, ce système est de loin supérieur aux autres et débouche sur des résultats beaucoup plus proportionnels.

Voici les répartitions finales des sièges selon les trois solutions susmentionnées par rapport au pourcentage du vote populaire recueilli à l'échelle nationale :

	Vote populaire à l'échelle nationale	Solution 1			Solution 2			Solution 3		
		# de sièges	% de sièges	Écart	# de sièges	% de sièges	Écart	# de sièges	% de sièges	Écart
<b>Libéral</b>	39,79 %	134	39,64 %	-0,15 %	137	40,16 %	+0,37 %	137	40,53 %	+0,74 %
<b>Conservateur</b>	32,17 %	109	32,24 %	+0,07 %	109	31,96 %	-0,21 %	108	31,95 %	-0,22 %
<b>NDP</b>	19,89 %	67	19,82 %	-0,07 %	67	19,65 %	-0,24 %	67	19,82 %	-0,07 %
<b>Parti vert</b>	3,46 %	12	3,55 %	+0,09 %	12	3,52 %	+0,06 %	11	3,25 %	-0,21 %
<b>Bloc</b>	4,7 %	16	4,73 %	+0,03 %	16	4,69 %	-0,01 %	15	4,44 %	-0,26 %
<b>Nombre total de sièges</b>		338			341			338		

La solution 1 est de loin la plus proportionnelle, mais il pourrait s'avérer délicat de demander à un parti de céder des sièges complémentaires lorsque les élections sont plus serrées. La solution 2 est moins proportionnelle que la 1 et requiert la création de sièges supplémentaires – un concept pratiquement inconnu au Canada. La solution 3 est la moins proportionnelle du lot, mais la plus facile à mettre en œuvre.

La dernière étape consiste à attribuer les sièges régionaux complémentaires aux députés. Pour ce faire, nous n'avons qu'à prendre les candidats ayant obtenu le plus de votes pour leur parti dans chaque province. Il s'agit du concept de « quasi-gagnant » propre au système, qui vise à inciter les candidats à faire campagne et au lieu de se contenter d'inscrire leur nom sur une liste.

## Conclusions

Après de nombreuses recherches et analyses, je constate que le système de représentation proportionnelle avec quasi-gagnant est supérieur en tous points et serait facile à mettre en œuvre au Canada. Ses principaux points forts sont sa simplicité, en particulier au niveau des bulletins de vote, et le fait qu'il permet d'obtenir des résultats hautement proportionnels. Quelle que soit la solution choisie, les résultats n'en demeurent pas moins beaucoup plus équitables qu'avec tout autre système. Ce système est satisfait à TOUS les principes de la réforme électorale énoncés dans le mandat du Comité.

## Recommandations :

- Redéfinir les limites des circonscriptions de manière à englober 60 % des sièges;
- Consulter le public et lui demander son opinion sur les solutions 1, 2 et 3;
- Mettre en place un système de représentation proportionnelle avec quasi-gagnant.

Ce n'est pas plus compliqué que cela! Je vous remercie de votre intérêt.

Par Adam Smith